

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE DISSAY



240, rue de l'église
86130 Dissay
www.dissay.fr
☎: 05.49.52.34.56

PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL JEUNES

2025-2028



Sommaire

Introduction	Page 3
I Descriptif de l'accueil jeunes	Page 4
Nature de l'accueil	Page 4
Organisateur	Page 4
Lieu d'implantation	Page 4
Effectifs	Page 4
Périodes d'ouverture	Page 5
Les activités dominantes	Page 5
Conditions d'inscription	Page 5
Adhésion	Page 5
Tarifs	Page 6
II Rappel des objectifs principaux du projet éducatif	Page 7
III Intention éducative	Page 7
Être à l'écoute des jeunes	Page 7
Aider les jeunes dans toutes les phases de leur apprentissage	Page 8
Responsabiliser les jeunes	Page 9
Respect des rythmes des jeunes	Page 9
Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque jeune	Page 10
Permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins et leurs attentes	Page 11
Sensibiliser les jeunes à une démarche de respect de l'environnement et à l'utilisation d'énergie propre et renouvelable	Page 11
Être pédagogue face aux sanctions	Page 12
IV Fonctionnement général de l'accueil de loisirs	Page 12
Règles de vie	Page 12
Déroulement d'une journée type	Page 13
Les activités	Page 14
V L'équipe d'animation	Page 15
Composition de l'équipe	Page 15
Organisation du travail d'équipe	Page 15
La formation des stagiaires	Page 16
Ce qui est attendu d'un animateur	Page 16
VI Relations avec la mairie	Page 17
VII Relations avec les partenaires	Page 17
Les familles	Page 17
La CAF de la Vienne	Page 17
La DDCS	Page 17
VIII Evaluation	Page 18
IX Conclusion	Page 19

Introduction

L'accueil de loisirs de la Mourauderie est un lieu d'échange et de convivialité pour l'ensemble des jeunes de la commune de Dissay dès leur entrée au collège.

L'accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec d'autres temps éducatifs que sont le collège, le lycée, les clubs sportifs ou culturels et la famille.

Le projet pédagogique est un document précisant la mise en œuvre et les conditions de réalisation du projet éducatif.

Il doit permettre de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne au sein de la structure.

Il énonce en termes clairs la manière d'accueillir les jeunes.

Il est fondé sur la recherche de leur épanouissement et de leur implication dans la vie sociale, associative et dans l'apprentissage du vivre ensemble.

Il doit permettre à l'équipe d'élaborer les axes de travail.

Le projet pédagogique présente :

- Les objectifs fixés par la collectivité,
- Les objectifs pour l'équipe d'animation,
- Les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre,

En lien avec le public accueilli, il est adaptable en fonction du contenu du projet pédagogique et des situations rencontrées.

Les animateurs doivent donc participer à son évolution.

Le projet pédagogique est donc l'outil de travail, le document de référence qui permettra de savoir si le travail est cohérent et congru.

I. Descriptif de l'accueil jeunes

Nature de l'accueil

Un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) est une structure accueillant des mineurs pendant leurs temps extra-scolaires et les vacances scolaires.

L'accueil Collectif de Mineurs de la Mourauderie dit : « Accueil Jeunes de Dissay » accueille les jeunes de la commune, ainsi que certains jeunes des communes voisines, les mercredis et les vacances scolaires.

Organisateur

La Mairie de Dissay est l'organisateur de cette structure de loisirs pour tous.

240 rue de l'église

86130 DISSAY

☎ : 05.49.52.34.56

@ : accueil@dissay.fr

www.dissay.fr

Lieu d'implantation

A mi-chemin entre Poitiers et Châtellerault, Dissay est une commune de près de 3300 habitants.

Commune aux dimensions humaines, Dissay possède une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, des terres agricoles et borde une grande forêt. Elle dispose d'une vie associative très riche avec une trentaine d'associations.

L'accueil de loisirs se situe dans un bâtiment rénové en 2000 de 150 m² situé à la ferme de la Mourauderie, rue des Amandiers, au sein d'un quartier récent.

Le bâtiment est divisé en plusieurs parties :

- Au RDC : une salle d'accueil et d'activités de 100 m² avec un coin billard, une table de ping-pong et d'une sono ; une deuxième salle de 25m² avec une cuisine, un coin détente, un coin lecture et un coin informatique.
- A l'étage : Occupé par une association.

Les extérieurs sont divisés en deux parties : La cour intérieure à l'entrée de la salle et un espace vert à l'arrière avec une zone de détente extérieure « mobilier extérieur ».

Il est possible d'utiliser le skate Park et le city-stade qui se situent à 500 mètres de l'accueil.

La mairie de Dissay peut mettre à disposition de l'accueil jeunes : la salle des fêtes ou le gymnase, sous couvert d'une demande de réservation préalable, et à condition que ces salles soient libres.

Effectifs

En Accueil de Loisirs Ados, l'effectif requis est : 1 animateur pour 12 jeunes.

Le directeur est inclus dans les quotas d'encadrement lorsque l'effectif d'enfants accueillis ne dépasse pas 50.

L'accueil jeunes de Dissay peut accueillir jusqu'à 24 jeunes les mercredis, les vendredis et les vacances. Le nombre est abaissé à 16 jeunes sur les sorties, en raison des moyens de mobilités (2 minibus de 9 places)

Périodes d'ouverture

L'accueil des jeunes est ouvert :

- Le mercredi après-midi de 14h à 18h (accueil « libre »)
- Pendant les vacances scolaires de 11h à 18h (accueil sur inscription via le logiciel INOE)

Des veillées peuvent être organisées pendant les vacances scolaires et durant la période scolaire les vendredis de 18h à 22 h :

Si la veillée se déroule à la Mourauderie les parents seront invités à venir chercher leur (s) enfant(s) au lieu d'accueil à la fin de la veillée.

Pendant la période estivale organisation de séjours.

La structure est fermée les jours fériés et week-end.

Les activités dominantes

Les projets s'adaptent en fonction des attentes des jeunes et proposent un accompagnement évolutif.

Le programme des activités est disponible au minimum 15 jours avant les vacances scolaires à la Mourauderie, à la mairie et sur le site internet de la commune : www.dissay.fr

Conditions d'inscription

L'adhésion annuelle est obligatoire pour participer à l'accueil libre, hors vacances scolaires, et doit être versée le premier jour de présence de l'adolescent.

Pour les vacances scolaires, l'inscription se fait, sur le portail famille :

<https://www.dissay.fr/le-portail-famille>

Pour s'inscrire, les documents à joindre impérativement au dossier :

- ☐ Photocopie du carnet de vaccinations et fiche sanitaire complétée
- ☐ Copie du dernier avis d'imposition ou le QF CAF des parents
- ☐ Attestation d'assurance
- ☐ Autorisation parentale complétée

Adhésion :

Elle est fixée par délibération du conseil municipal.

L'adhésion annuelle de date à date.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données destiné à la gestion des accueils périscolaires, à la restauration et à la facturation de ces activités.

Ces données sont recueillies pour répondre à une mission de service public.
Elles sont destinées uniquement au personnel habilité de la commune de DISSAY.
Elles seront conservées selon les règles d'archivage en vigueur.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, il est possible à tout moment de demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la limitation des données vous concernant, ou vous opposer à leur traitement, en contactant le délégué à la protection des données :

- Par courriel à dpd@grandpoitiers.fr
- Par courrier : à l'attention du délégué à la protection des données,
240 rue de l'église 86130 Dissay

TARIFS.

L'accès à l'accueil Jeunes est libre et gratuit le mercredi pour les 11- 17 ans hors vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, les inscriptions sont obligatoires et une participation des familles, selon les quotients familiaux définis par la CAF, sera demandée si des activités extérieures sont organisées ou s'il est fait appel à un intervenant.

Les tarifs en vigueur sont votés par le Conseil Municipal et précisés sur les plannings d'activités

II. Rappel des objectifs principaux du projet éducatif

L'accueil Jeunes s'inscrit dans le Projet Educatif De Territoire (PEDT), validé pour la période 2025/2027.

Le PEDT est centré sur l'enfant et le jeune. Il est l'occasion de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet commun tout en conservant l'enfant et le jeune au centre du projet.

Les objectifs éducatifs du PEDT :

- ~ La socialisation
- ~ L'autonomie
- ~ La responsabilité
- ~ La citoyenneté
- ~ L'environnement
- ~ L'écologie

La Mairie de DISSAY, propose des animations, sorties et séjours pour les adolescents (filles et garçons) âgés de 11 à 17 ans révolus.

Ces activités sont encadrées par des animateurs diplômés.

III. Intention éducative

Il est important de faire passer de bons moments aux jeunes et leur permettre de vivre des situations différentes de celles passées au collège ou en famille.

L'accueil Jeunes est un lieu où l'on aime venir s'amuser, apprendre, rencontrer de nouvelles personnes. C'est un endroit d'où l'on ressort avec de bons souvenirs.

L'accueil Jeunes est un lieu de socialisation où l'on peut échanger, raconter ses expériences, mais aussi un lieu de connaissances et d'épanouissement.

Être à l'écoute des Jeunes

L'équipe doit s'efforcer de maintenir une écoute constructive avec les jeunes, lorsqu'ils sont à l'accueil, quel que soit le temps de la journée ou l'activité.

Exploitée à des fins éducatives, l'écoute est la condition pour que tout être humain s'épanouisse et se développe.

Les jeunes pourront mettre en place des jeux et des sorties, avec un suivi et le soutien des animateurs.

Moyens :

Une activité procure un intérêt pédagogique à partir du moment où l'on a envie de la pratiquer.

L'équipe doit être à l'écoute du désir des jeunes tout en étant force de proposition et en cherchant l'épanouissement des jeunes.

L'animateur doit savoir écouter pour comprendre puis réagir intelligemment en motivant et valorisant les jeunes.

Mise à disposition des moyens de communication et d'information « Pc, téléphone et tous autres moyens de communications ».

Aider les jeunes dans toutes les phases de leur apprentissage

Les jeunes doivent arriver à se créer un univers qui leur appartient, dans lequel ils trouvent des repères et où ils se sentent bien, cela va représenter pour eux, une occasion de grandir, d'acquérir une plus grande autonomie.

Le rôle de l'équipe d'encadrement va être d'accompagner le jeune en assurant un cadre où il pourra, petit à petit, réussir à se débrouiller seul.

Il est important que cette progression se fasse au rythme des jeunes et non au rythme imposé par l'adulte.

Le jeune a besoin de vivre dans un groupe restreint, où sa place est reconnue, où il ne se sent pas perdu parmi les autres, où il peut avoir de véritables échanges avec les autres jeunes et l'adulte.

L'hygiène et la sécurité physique des jeunes sont importantes. L'adulte doit être extrêmement vigilant.

Il est donc important de ne pas oublier que les jeunes se construisent à l'aide de repères stables, que ce soit dans l'espace, dans le temps ou encore dans leurs relations avec les autres (jeunes et adultes).

Le travail de l'animateur consiste à mettre en place des éléments pour permettre à chacun de construire ses repères, cela va permettre aux jeunes de prendre confiance.

C'est à l'adulte de décoder le langage des jeunes.

La plupart du temps, les jeunes qui désobéissent aux règles, s'énervent, se montrent désagréables..., Ce sont des jeunes qui tentent de dire quelque chose à l'adulte, celui-ci doit comprendre, à ce moment-là, que le jeune ne se sent pas bien.

L'adulte doit essayer d'analyser le comportement du jeune pour lui permettre de remédier à ce mal être.

Moyens :

Les animateurs doivent prendre le temps de s'intéresser à chacun, d'accorder des temps individuels (et pas seulement collectifs).

Le fait de s'intéresser à un jeune en particulier le valorise, lui fait prendre confiance en ses capacités et le sécurise.

Cela passe par la connaissance du prénom de chacun et le respect de sa vie privée.

L'adulte ne doit pas chercher à connaître tout de la vie du jeune mais doit être à l'écoute de ce qu'il a envie de lui confier (secret professionnel).

En revanche, il est important que l'équipe ait connaissance du vécu du jeune pour mieux le comprendre : cela sera discuté en réunion d'équipe.

L'animateur a un rôle de médiateur entre les jeunes et c'est à lui d'être sans cesse vigilant pour savoir, en cas de conflit, ce qui est juste ou non car l'injustice est très mal vécue, quel que soit l'âge.

En cas d'erreur de la part de l'animateur, celui-ci doit le verbaliser auprès des jeunes. Il n'est pas honteux de se tromper.

C'est à travers les actes de l'adulte, que le jeune apprend petit à petit le droit à l'erreur mais également à réparer ses fautes.

Responsabiliser les jeunes

Le jeune a une place à prendre dans tous ses lieux de vie (famille, école, accueil de loisirs...). La participation aux activités de la vie quotidienne est primordiale dans la vie de l'accueil.

En accomplissant certaines tâches, il en retire de la fierté et aussi un peu d'indépendance.

Il montre qu'il est capable de faire certaines choses et par la même occasion qu'il peut s'occuper de lui.

Les jeunes sont capables d'assumer certaines responsabilités et sont contents de participer à la vie en collectivité.

Sous la surveillance de l'animateur et avec son aide, ils peuvent aider au rangement, à faire la vaisselle... Il ne faut pas hésiter à leur demander de « l'aide ».

C'est une façon pour eux de prendre confiance en leurs capacités et de se responsabiliser. Ils seront contents de savoir qu'ils ont participé à la vie en collectivité.

Il faut les encourager et les féliciter quand ils aident, même si ce n'est pas fait dans les règles de l'art.

Moyens :

L'animateur donnera donc des responsabilités au jeune tout en l'aidant et en l'accompagnant afin qu'il puisse assumer réellement la tâche qui lui a été confiée en toute quiétude.

Respect des rythmes des jeunes

Chaque jeune a des rythmes spécifiques : temps de repos, de sommeil, d'activités... Il convient de les respecter tout en s'adaptant aux règles de vie en communauté.

En aucun cas, les contraintes de la collectivité doivent être un frein au respect des rythmes des jeunes.

Moyens :

Accueil échelonné, en proposant une ouverture de l'accueil en fonction de leurs rythmes. Aménager un coin canapé où il pourra aller librement se détendre. Respecter le temps de jeu libre entre eux.

Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque jeune

Quelle que soit l'intervention qui est faite auprès d'un jeune (soigner, consoler, rassurer...), elle doit être faite avec les gestes appropriés.

Sécurité physique :

Avant toute activité, les animateurs doivent définir puis préparer le lieu, se procurer le matériel nécessaire et avoir réfléchi aux éventuels dangers.

Toute activité doit donc découler d'une réflexion menée auparavant, les animateurs doivent évidemment surveiller les jeunes au cours de leurs activités et y participer avec le recul nécessaire.

L'activité doit être adaptée à la capacité des jeunes.

Les animateurs doivent se renseigner et connaître les particularités de chacun par rapport aux fiches sanitaires et d'éventuels problèmes de santé.

Sécurité morale :

L'équipe doit le respect, à tous les niveaux, aux jeunes, surveiller son langage, sa tenue vestimentaire, ses attitudes envers les jeunes et entre adultes...

L'équipe a le devoir de respecter l'éducation que reçoit chaque enfant. Chaque animateur se doit d'être discret sur sa vie privée.

Sécurité affective :

Les animateurs ne doivent pas oublier qu'ils ne sont pas les copains des ados.

Il faut savoir gérer avec grande prudence les effusions et tout attachement qu'il peut y avoir entre l'animateur et jeunes.

Chaque animateur doit s'attacher à avoir la même attitude envers tous et ne pas montrer de favoritisme.

Il faut se méfier des violences verbales qui, si elles peuvent paraître anodines pour un adulte, peuvent blesser un jeune.

La violence d'un adulte envers un jeune, quelle qu'elle soit (verbale, physique, psychologique) est un abus de pouvoir.

Il convient de s'attacher à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera écoutée et prise en compte.

Moyens :

Alterner les activités physiques et calmes, ainsi que les moments en grand groupe et ceux en plus petits groupes.

Permettre les activités individuelles autant que la pratique collective.

Poser des repères en respectant la journée type établie par l'équipe.

Des discussions au quotidien sur diverses situations qui leur semblent problématiques.

Permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer des nouvelles activités répondant à leurs besoins et leurs attentes

L'animateur n'est pas là pour faire de l'occupationnel, ni pour rentrer dans un système de consommation d'activités.

Le travail d'animateur est avant tout de réfléchir, s'interroger sur un projet qui a du sens pour les jeunes et pour l'équipe d'animation, définir des activités en adéquation avec celui-ci et qui répondent aux besoins du public Ados.

Dans la démarche de projet, qu'elle soit collective ou individuelle, l'équipe tentera d'inscrire les activités dans une continuité qui a du sens pour chacun.

C'est en agissant que le jeune se construit et apprend à maîtriser son environnement.

Il ne s'agit pas de les occuper (ils savent très bien le faire sans nous) mais de créer un cadre favorisant des activités riches et variées.

Moyens :

Par des activités dans différents domaines : mécanique, manuel, sportif, mais aussi des sorties culturelles et musicales.

Avec des ateliers de conférence-débat : sur les problématiques les touchants (addictions, danger de la route, les maladies...).

Mise en place une navette sur la commune le matin avant l'ouverture de l'accueil pour permettre aux jeunes les plus éloignés de venir sur le lieu d'activité.

Activités inter-accueils et en partenariat avec Grand Poitiers pour des activités partagées avec les autres accueils de la communauté urbaine (rencontres sportives à l'Arena, sortie aux JO, sortie à Roland Garros....)

Sensibiliser les jeunes à une démarche de respect de l'environnement et à l'utilisation d'énergie propre et renouvelable

Au cours des dernières décennies, l'éducation à l'environnement s'est considérablement développée en même temps, son champ de prédilection s'est étendu et diversifié : du milieu naturel aux milieux ruraux et urbains.

Aujourd'hui, cette éducation se veut plus ambitieuse encore puisqu'elle vise à apprendre aux individus à se situer dans leur environnement -physique, biologique et humain- pour y vivre et y agir en tenant compte des interactions entre les facteurs qu'il comporte.

L'action éducative recouvre l'ensemble des actions que les adultes organisent et conduisent -individuellement ou collectivement avec l'intention d'éduquer les autres, les plus jeunes en particulier.

Pour ce faire elle peut, quel que soit le domaine auquel elle s'intéresse :

- Offrir des possibilités de découverte et d'expérimentation,
- Proposer des repères,
- Stimuler et organiser l'acquisition de connaissances, mathématiques, sciences, environnement, citoyenneté, etc.
- Proposer des apprentissages,
- Veiller au développement des capacités d'observation, d'analyse, d'anticipation, de réflexion, de jugement, de décision,
- Favoriser la découverte des autres,
- Aider à la prise d'initiatives,
- Offrir les conditions pour faire avec d'autres,

Cependant, s'il est indispensable que les enfants et les adolescents découvrent leur environnement pour le connaître, s'il est tout aussi indispensable qu'ils acquièrent des savoirs pour le comprendre, il faut aussi que découvertes et acquisitions leur permettent de déterminer leurs attitudes et leurs comportements.

Proposer des activités spécifiques sur les thèmes de la nature, du cadre de vie, de la pollution, des énergies... reste insuffisant ; en effet, ce que les enfants et les adolescents découvrent et apprennent lors de séances d'activité formalisées ne prend son véritable sens que dans la vie quotidienne.

Entre chaque activité, la vie continue et le processus éducatif se poursuit.

Moyens :

Lien avec la commission "Environnement : Agenda 21" de la commune, sur des projets à l'année.
Initiation des jeunes à réutiliser, recycler et transformer, le matériel pédagogique ou équipement.
Découverte des lieux de production d'énergie renouvelable dans la région.
Comprendre la procédure de production des énergies dites propres.
Intervention sur les problématiques environnementales

Être pédagogue face aux sanctions

L'accueil Jeunes est un espace transitionnel qui organise le passage entre la maison, le collège et le lycée, un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de simulation.

Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et à leurs difficultés de comportement.

Toute sanction est à penser en tant qu'occasion d'éducation. Elle est là pour ouvrir un nouveau commencement.

La sanction doit être, expliquée et autant que possible comprise, elle doit rester structurante, même si cela n'est pas immédiat.

La sanction ne cherche pas à venger mais à réinscrire l'autre dans l'existence d'une règle et donc à le réintégrer au sein d'un collectif.

La sanction est une occasion de réapprendre les fondements de la morale : il y a moi et il y a l'autre.

IV. Fonctionnement général de l'accueil de loisirs

Règles de vie

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes sur leurs droits et leurs devoirs.

Elles sont travaillées chaque année avec les jeunes, elles sont affichées au centre pour servir d'appui et de référence autant pour les jeunes que pour les animateurs.

En cas de non-respect, les animateurs doivent prendre le temps de rediscuter de ces règles avec les jeunes. Elles sont également expliquées à chaque nouvel arrivant à l'accueil Jeunes.

En cas de non-respect du règlement, les animateurs discutent avec le jeune pour définir la sanction.

Cette dernière doit être menée par le même adulte du début à la fin.

Si l'acte du jeune est jugé « grave » par l'équipe, il en sera référé aux parents.

De même, si le comportement du jeune, malgré les explications ou les sanctions de l'équipe, venait à se répéter, une discussion avec les parents s'imposera.

Déroulement d'une journée type

En Accueil extra-scolaire les mercredis et vendredis en soirée :

Les jeunes arrivent à partir de 14h, c'est pour eux un moment de détente en milieu de semaine.

Lorsqu'ils arrivent, les jeunes sont accueillis par un animateur qui est là pour eux.

Il est donc important de permettre à chaque jeune d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains, l'animateur, les jeux...

L'animateur doit être disponible, à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé et de qualité.

Pendant le temps d'accueil, il est mis en place des animations sur le site de la Mourauderie, sur les différents équipements mis à disposition par la collectivité ou des activités sur des lieux extérieurs à la commune, voire des rencontres avec les autres accueils jeunes pour des activités en commun.

Des temps de discussion avec les ados, faciliter l'échange autour d'un jeu de société ou autre activité sur place peuvent aussi être mis en place.

A 18h c'est le moment de la fermeture, on se quitte pour mieux se retrouver la prochaine fois. Les animateurs sont disponibles auprès des jeunes afin d'individualiser le départ de chacun.

En accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

Accueil se déroule à partir de 11h du lundi au vendredi.

Le temps d'arrivée des jeunes est échelonné de 11h à 12h, heure de repas en commun. Possibilité de mise en place d'une navette afin de permettre aux jeunes dont la résidence est plus éloignée de participer.

Le repas est un moment d'animation conviviale et un temps à part entière où l'échange est le maître mot.

Ce temps doit être un moment convivial, de détente mais aussi, un moment d'éducation à la santé (soin, hygiène, repas équilibré...).

L'animateur utilise ce temps pour expliquer et ou revenir sur le fonctionnement de la journée et prendre les informations auprès des jeunes.

Les temps d'activités collectives ont lieu de 14h à 17h et pendant ces temps, les enfants sont invités à participer aux activités proposées par l'animateur.

Les activités sont proposées et définies avec les jeunes à la fin de chaque période de congés scolaires pour la période suivante sachant que l'animateur veille à rester en cohérence avec le projet d'activité, avec les besoins et les centres d'intérêts des jeunes et tend à diversifier le plus possible leurs activités.

Les activités

Jouer est pour le jeune un besoin fondamental.

C'est un moyen exceptionnel de satisfaire en même temps le besoin d'activité, le besoin de vie sociale, le besoin de découvrir l'environnement et le besoin de sécurité affective. Si le jeu ne recouvre pas à lui seul tout le processus d'éducation, il n'en demeure pas moins un élément clé de celui-ci.

Jouer est donc une activité éducative qui permet de penser, de s'exprimer, de créer, d'entrer en relation avec les autres, soit pour le jeune, tout ce qui sert à grandir et à développer ses relations avec les autres.

Le jeu développe le sens social, en jouant, les jeunes prennent contact entre eux, et ainsi, acquièrent une meilleure connaissance d'eux-mêmes et des autres.

Ils apprennent à mieux vivre en groupe en se respectant mutuellement, ils affirment leur personnalité.

Le jeu est une source d'émotions où les jeunes peuvent, en jouant, faire l'expérience de leurs émotions et apprendre à les contrôler : joie, déception, fierté, angoisse, excitation.

Si le jeu est avant tout un amusement, il n'en est pas moins vrai qu'il stimule et assouplit la pensée, la rend plus méthodique et lui donne du mouvement et du ressort, favorisant l'éveil des jeunes.

Le jeu développe le sens de l'observation, l'imagination, la mémoire, l'ingéniosité, la stratégie, l'endurance, la résistance, l'équilibre, la coordination, la dextérité, il permet aussi d'acquérir de nouvelles connaissances, de vérifier et de mieux en comprendre certaines déjà acquises.

Le jeu est donc, pour l'animateur, une des façons les plus sûres d'éduquer les jeunes, l'animateur est celui qui incite à apprendre en jouant, il est aussi et surtout celui qui apprend à jouer.

Le rôle de l'animateur est de contribuer à instaurer un climat où le jeu est mis en valeur, où les moments de jeux sont nombreux, où les jeunes peuvent jouer autant qu'ils le souhaitent.

Quel que soit son type, son but, sa durée, son lieu, l'intérêt du jeu dépend essentiellement de l'attitude de l'animateur, ce « savoir-être » est aussi un « savoir-faire ».

L'animateur occupe le rôle prépondérant quant à la mise en place et au déroulement du jeu. Selon les personnes et les moments, l'animateur peut adopter l'une des quatre attitudes présentées ci-dessous. Aucune n'est meilleure qu'une autre, l'essentiel est de savoir s'adapter aux situations :

- **Faire jouer** : L'animateur est le meneur de jeu, l'arbitre ou le démonstrateur... Cette attitude lui permet de faire découvrir des jeux à règles complexes, de réguler les relations par son arbitrage, de réunir un groupe autour d'une activité commune...

- **Donner à jouer** : L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations, incite, mais n'impose pas. Cette attitude repose sur la confiance dans les possibilités des participants à développer seul leur jeu.

- **Laisser jouer** : L'animateur n'intervient pas dans le jeu des jeunes mais il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les jeunes choisir et organiser leur activité, que ce soit un jeu codifié dont ils connaissent les règles ou un jeu de pure fiction.

- **Jouer avec** : L'animateur est alors un participant comme les autres, partenaire ou adversaire, son rôle dans le jeu évoluera selon les règles communes

L'animation d'un jeu requiert également de savoir réguler les relations entre joueurs, de savoir moduler les règles en fonction du déroulement du jeu ou des difficultés rencontrées par les joueurs.

Il faut être capable aussi d'enrichir le jeu qu'il soit à l'initiative de l'enfant ou de l'animateur mais ainsi de renouveler le plaisir de jouer en proposant et en organisant une très grande variété.

V. L'équipe d'animation

Sa Composition

Placé sous la responsabilité hiérarchique du Maire, autorité territoriale et de la Directrice Générale des services, le directeur est responsable de la sécurité physique et affective des jeunes accueillis, de la communication avec les élus, les familles et les partenaires, de la formation des animateurs stagiaires et la formation continue des animateurs non-stagiaires et de la rédaction puis de la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'animateur de l'accueil de Loisirs a pour mission d'assurer la sécurité physique et affective des jeunes qu'il a en charge, d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets, d'assurer une relation de qualité avec les jeunes, qu'elle soit collective ou individuelle, d'encadrer et animer la vie quotidienne et les activités. Ensemble, les animateurs forment avec le directeur, l'équipe pédagogique qui se donne pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique.

Son organisation

L'équipe se réunit deux fois par mois afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique (elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs).
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les jeunes afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et l'ensemble des animateurs y participent.

Les réunions sont animées par le directeur, l'équipe a, à sa disposition, de la documentation afin d'organiser au mieux les activités (livres d'activités, classeur d'animation...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

La formation des stagiaires

Une formation des animateurs stagiaires est assurée par l'équipe de direction afin :

- De consolider les connaissances sur les jeunes enfants.
- De faire le lien entre la théorie et la pratique.
- D'analyser sa pratique pour affiner sa réflexion sur son rôle d'animateur.
- D'acquérir de nouvelles compétences techniques.

Le directeur est garant de la formation des animateurs et assure leur validation.

Un protocole de suivi est mis en place avec chacun. Les critères de validation sont précisés en début de stage.

Ce qui est attendu d'un animateur

L'animateur est garant du bon fonctionnement du centre en accord avec le projet pédagogique.

L'animateur est membre d'une équipe de plusieurs animateurs et de l'équipe de direction. Cette équipe a la responsabilité :

- De l'aménagement des espaces intérieurs et extérieurs (salles d'activités, sanitaires...).
- De la structuration de la journée (rythme, temps calme, temps du repas, temps d'activité...).
- Des règles de vie.

Chaque animateur a la responsabilité du groupe de jeunes et a donc plus particulièrement la responsabilité :

- De réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité et le matériel.
- De veiller à établir une progression dans l'activité.
- D'adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus.
- De connaître les particularités de chaque jeune (fiche sanitaire et de renseignements).
- De la santé et de l'hygiène.
- Des premiers moments (accueil, repas...).
- Des relations avec la famille (réunion avec les familles...).

L'animateur doit être vigilant, présent et disponible à tout moment.

Des réunions de préparation sont obligatoires :

- Pour faire connaissance avec les autres personnes.
- Pour s'approprier le projet pédagogique.
- Pour élaborer le projet de fonctionnement.
- Pour pratiquer des activités ensemble.

Il est absolument indispensable d'être tous en accord avec le projet pédagogique pour travailler ensemble.

Tout propos exprimé ou acte contraire à la loi sera sanctionné. L'équipe n'a pas à mêler les jeunes à des problèmes internes, qu'ils soient d'ordre professionnels ou privés.

VI. Relation avec la Mairie

Informers les élus du déroulement et de la vie de l'accueil jeunes
Réunions régulières avec l'adjoint en charge du secteur enfance / jeunesse et le conseiller délégué Jeunesse.
Reporting auprès de la Directrice Générale des Services de la collectivité sur la vie de la structure.
Réunion mensuelle avec l'ensemble des responsables des structures enfance/jeunesse.
Bilan écrit transmis régulièrement à la mairie
Visite sur la structure durant les horaires d'ouverture et de présence du public jeune.

VII. Relation d'échange avec les partenaires

Les familles

L'équipe d'animation sera disponible au moment de l'accueil
Information auprès des familles des activités prévues sur la semaine
Les parents pourront participer à des activités telles que soirée à thème sous la responsabilité du Directeur.
Un animateur accueillera les parents et leur présentera la journée durant les périodes de vacances scolaires.
Affichage du planning au début de chaque semaine à l'entrée du local

La CAF de la Vienne

Préparer l'évaluation des actions réalisées durant les périodes de vacances scolaires.
Evaluations quantitative, qualitative et budgétaire après chaque action réalisée auprès du public jeune.

La SDJES :

Etablir et créer un lien avec les services de la SDJES afin d'améliorer l'accueil des jeunes dans le cadre réglementaire.
Procéder à la télé-procédure des temps d'accueil
Affichage du numéro d'habilitation de la SDJES dès l'accueil du public et dans le bureau des animateurs.
Tenir à jour les documents concernant la réglementation en accueil de loisirs
Demande de visite du local afin d'évaluer l'accueil proposé aux jeunes.

VIII. Evaluation

Pour nous permettre d'évaluer notre travail, nous pouvons imaginer un accueil de loisirs idéal et ainsi comparer avec la réalité pour ensuite essayer de s'en rapprocher le plus possible.

- Les jeunes participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les jeunes s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décisions sont prises par ces jeunes.
- Les jeunes ont envie de montrer ou de raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés, décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont courtes, efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.
- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.

IX. Conclusion

Ce projet pédagogique a pour but d'être en permanence dynamique suite aux réflexions de l'équipe. Chaque personne de l'équipe doit pouvoir donner son avis.
Tout questionnement doit être posé en réunion d'équipe pour pouvoir en discuter et c'est grâce à tout cela que le travail pourra être de qualité.

Le travail est centré sur les ados.

C'est pour eux que les animateurs sont là, et leur travail consiste à assurer le bien-être de chacun.

Dans cette logique, il conviendra de se poser sans cesse la question de savoir pourquoi l'on fait telle ou telle chose, pourquoi l'on pose tel ou tel acte, pourquoi telle ou telle réaction.